



RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00841

Numéro SIREN : 805 308 012

Nom ou dénomination : 3S BIO STE BAUME

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2017 sous le numéro de dépôt 3884

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DRAGUIGNAN

Palais de Justice CS 60223
83006 DRAGUIGNAN Cédex
IBAN: FR79 4003 1000 0100 0035 7892 M97
INTERNET: www.infogreffe.fr
TEL : 04.94.50.83.27

RECEPISSE DE DEPOT

3S BIO STE BAUME

Domaine de l'Emeraude
246 route de la Sainte-Baume le Plan
83136 Mazaugues

V/REF :

N/REF : 2014 B 841 / 2017-A-3884

Le greffier du tribunal de commerce de Draguignan certifie qu'il a reçu le 06/10/2017, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 09/09/2017

- Poursuite d'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social

Concernant la société

3S BIO STE BAUME

Société par actions simplifiée à associé unique

Domaine de l'Emeraude

246 route de la Sainte-Baume le Plan

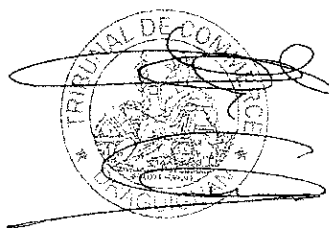
83136 Mazaugues

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-3884 le 06/10/2017

R.C.S. DRAGUIGNAN 805 308 012 (2014 B 841)

Fait à DRAGUIGNAN le 06/10/2017,

LE GREFFIER



SASU 3S BIO SAINTE BAUME
Domaine de l'Emeraude
LE PLAN
246 Route de la Sainte Baume
83136 MAZAUGUES
Capital social 1 000 €
RCS DRAGUIGNAN 805308012

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

6 OCT. 2017

83200 DRAGUIGNAN
Déposé sous le n°

A3884

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 09 septembre 2017

Ordre du jour :

- **Approbation de non dissolution anticipée de la société conformément à l'article L225-248 du Code du Commerce ;**
- **Cession de parts sociales**

L'actionnaire associé réuni en AG a pris les résolutions suivantes ::

Première résolution

Après avoir pris connaissance que les fonds propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'actionnaire unique décide à l'unanimité de ne pas procéder à la dissolution anticipée de la société.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité

Actionnaire présent ;

Mme Sylvie MINIER présidente propriétaire de 100 parts
Soit 100 parts sur un total de 100.

Le 08 septembre 2017

Mme Sylvie MINIER

